

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45 avenue Pierre SOUYRIS - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Procès-verbal Séance du 24 janvier 2023 à 20 heures 30

Présents :

Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., THOMAS G., LAVAL-BARBANCE G., GOMEZ G., GUIBELIN A., VERGNES N., FARSSAC C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., NEGRE D., MIOT B., ALBAR E., CAYRE C., ROUDIER D., LAGALY J-P., PASTUREL N., TARROUX H. et CRAYSSAC C..

Délégué suppléant : -

Absents ayant donné pouvoir : Mme CHAZOTTES F. (pouvoir à Mme GUIBELIN A., MM. IMBERT J. (pouvoir Mme FARSSAC C.), ANDREOLLO B. (pouvoir à Mme DEYMIE C.) et BENEDET J-P. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.).

Absents : Mme CAMPAGNARO M-C., MM. ALMAYRAC J-J., ASSIE G., RIVA C. et TREMOLIERES A..

Secrétaire de séance : M. NEGRE Daniel.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2022 ;
- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation ;
- Le SPANC :
 - Approbation du nouveau règlement intérieur du SPANC et détermination de la périodicité des contrôles de bon fonctionnement ;
 - Adoption des nouvelles redevances ;
- France services - approbation de la convention et de ses annexes pour la mise à disposition des salles et/ou de bureaux au sein de France services ;
- Médiathèque - approbation de la convention de don de documents à intervenir avec l'Association du Secours populaire d'Albi suite à une opération de désherbage au sein du réseau des médiathèques Val 81 » ;
- Candidature à l'appel à projet de la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées du Tarn (CFPPA81) - demande de subvention pour le projet « spécial seniors » ;
- Questions et informations diverses.

Suite à l'appel et après avoir constaté que le quorum était atteint (29 présents sur 34), M. GAVALDA aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2022 :

Le compte rendu de la séance du 13 décembre dernier a été approuvé à l'unanimité.

2- Décisions prises par le Président (délibération) :

Dans le cadre de sa délégation le Président a signé :

Nature du document	Objet	Montant
Contrat de maintenance avec la société LAETIS	Contrat de maintenance du site internet d'un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse	1 056,00 € TTC (Montant 2023)
Contrat d'intervention avec Cilia Roitero	20 séances d'ateliers musicaux pour la petite enfance de janvier à décembre 2023	2 000,00 € HT (non assujettie à la TVA)
Contrat d'intervention avec Ozon/Sarah Tricoire (17/01/2022)	4 ateliers d'art plastique intitulés "Fabrique ton livre"	828,00 € TTC
Contrat d'intervention avec l'association « Les Mirettes »	Conférences sur les représentations du sentiment amoureux en peinture	225,00 € HT (non assujettie à la TVA)
Décision n°1/2023 relative à l'attribution du marché de prestation de services pour les contrôles ANC dans le cadre du SPANC	Le marché de prestation de services portant sur les différents contrôles ANC a été attribué à AQUALIS.	Voir le point 3b

3- Le SPANC :

- A) : Approbation du nouveau règlement intérieur du SPANC et détermination de la périodicité des contrôles de bon fonctionnement (délibération) :

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le nouveau règlement intérieur du SPANC afin de le mettre à jour et de fixer la périodicité des contrôles de bon fonctionnement à insérer dans ce règlement.

La loi portant engagement national pour l'environnement impose une fréquence maximale de contrôle tous les 10 ans. La loi fixe la fréquence maximale et il appartient à chaque SPANC de fixer la périodicité des contrôles qui peut être plus courte.

La fréquence des contrôles périodiques doit figurer dans le règlement de service du SPANC.

Il est proposé au Conseil qui accepte, d'adopter le nouveau règlement intérieur du SPANC joint avec la note de synthèse en annexe 1 afin de le mettre à jour et de fixer la périodicité des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- B) : Adoption des nouvelles redevances du SPANC (délibération) :

Suite à une consultation en procédure adaptée, un nouveau marché de prestation de services pour les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif vient d'être attribué à la société AQUALIS.

Il est nécessaire de réévaluer les redevances SPANC compte tenu que le budget SPANC doit s'équilibrer avec les redevances des usagers.

Dans le tableau joint en annexe 2 il apparaît les redevances qui avaient été fixées en 2019, le coût des prestations du prestataire et les nouvelles redevances qui vous sont proposées.

Il est proposé au conseil qui accepte, d'adopter les nouvelles redevances proposées dans l'annexe 2 jointe à la note de synthèse.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4- France services - approbation de la convention et de ses annexes pour la mise à disposition des salles et/ou de bureaux au sein de France services (délibération) :

France services Val 81 propose le prêt de salles et de bureaux aux partenaires de la structure, aux acteurs, organismes et aux particuliers habitants du territoire pour la réalisation de visioconférence, réunions, travaux administratifs, rencontres.

Pour le prêt de salles ou de bureaux il sera remis à chaque demandeur, un dossier comprenant une convention, le règlement intérieur ainsi que le projet de contrat de mise à disposition joint en annexe 3 de la note de synthèse.

Il est proposé au conseil qui accepte, d'approuver ladite convention de mise à disposition et ses annexes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Médiathèque - approbation de la convention de don de documents à intervenir avec l'Association du Secours populaire d'Albi » (délibération) :

Le réseau de médiathèques Val 81 est régulièrement amené, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections en vue d'une réactualisation des fonds. Cette opération, appelée «désherbage», est indispensable à la bonne gestion des fonds.

Le désherbage concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la collectivité, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés. Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexacts, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, doivent pouvoir être détruits sans délai. En conformité avec les objectifs de développement durable, les ouvrages détruits sont désormais confiés à une filière de recyclage de papier.

Pour les documents encore corrects il est souhaitable de pourvoir les donner à certaines institutions ou associations à but non lucratif ou à vocations éducative, culturelle.

Il a été proposé à l'UMT et à l'ensemble des Maisons de retraites du territoire de récupérer gracieusement des ouvrages pour les mettre à disposition des résidents. Seul l'UMT a manifesté sa volonté de récupérer un petit lot de livres.

Ensuite, le secours populaire d'Albi propose de récupérer un lot de livres et CD et de procéder à leur enlèvement par leur propre moyen ;

De ce fait, il est proposé au Conseil qui accepte d'autoriser le Président de procéder à la désaffectation des documents répondant aux critères ci-dessus et de signer la convention jointe en annexe 4 de la note de synthèse relative au don des documents désaffectés avec l'Association du Secours Populaire d'Albi.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Candidature à l'appel à projet de la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées du Tarn (CFPPA81) - demande de subvention pour le projet « spécial séniors » (délibération) :

Au 1er semestre 2022, Val 81 a réalisé un diagnostic social du territoire. A cette occasion, une consultation de la population a été réalisée à travers des réunions publiques et un questionnaire.

A l'analyse de ce dernier, les habitants consultés ont identifié comme domaines prioritaires à développer pour améliorer la qualité de vie sur le territoire :

- 45.4% l'accès aux soins et aux actions de prévention santé
- 31,5% le transport
- 29.5% l'animation de la vie locale
- 13.8% l'accompagnement au « bien vieillir »

La thématique du « bien vieillir » a fait l'objet d'un échange avec les seniors et les acteurs locaux soulevant des problématiques :

- d'isolement de la population,
- des difficultés de mobilité,
- une perte d'autonomie,
- une dématérialisation des démarches administratives qui engendrent un renoncement aux droits,
- un coût des nouvelles technologies et forfait mobile/internet trop onéreux limitant l'accès à une frange de la population.

A partir de ce diagnostic, les services à la population, France services et la Médiathèque en partenariat avec l'Espace de Vie Sociale de l'association « Familles Rurales », se sont mobilisés afin d'intégrer dans leur programmation des actions ciblées et adaptées « spécial seniors ».

Ce travail interservices a permis d'élaborer un projet transverse, dont une partie a été présentée aux élus le 5 décembre 2022. Il se décline sur 12 ateliers proposés au cours de l'année 2023.

Ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes en facilitant :

- l'accès à l'information pour garantir les droits des seniors en identifiant les dispositifs et les acteurs ressources du territoire,
- l'accès à des outils de prévention durables dont une utilisation en autonomie après l'action,
- l'inclusion des seniors et des proches aidants dans la vie collective des structures, afin de lutter contre l'isolement et œuvrer à la cohésion sociale.

L'organisation commune de ses activités permettra de mutualiser les moyens, une communication ciblée en direction des seniors, des rendez-vous accessibles aux personnes âgées et une proximité pour favoriser leur participation (sans qu'il y ait une sur sollicitation du public).

Il s'appuie sur une conception holistique abordant plusieurs thématiques (santé, droit, culture, numérique...) pour diversifier l'offre afin que chaque senior puisse puiser selon ses besoins et source d'épanouissement.

Il s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, avec des initiatives intergénérationnelles afin de favoriser l'échange, la mixité, la solidarité et le bien vivre ensemble pour une inclusion des aînés dans la vie collective du territoire.

La Communauté de communes mobilise le personnel de France services et les agents de la médiathèque et met à disposition le matériel nécessaire ainsi que les salles pour la réalisation des initiatives.

Cette opération s'inscrit totalement dans l'appel à projet lancée par la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées du Tarn (CFPPA81) puisque la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) a pour objectif de coordonner dans chaque département, les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus.

De ce fait, il est proposé au Conseil qui accepte :

- de répondre à l'appel à initiative de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Tarn,
- de solliciter une subvention de 2 400€ afin de financer des intervenants santé, une sortie découverte du numérique à la Fablab de Carmaux, du transport, ainsi qu'un repas convivial de clôture,
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7- Questions et informations diverses.

a)- TRAVAUX de voirie :

- Groupement de communes :

M. GAVALDA rappelle que les communes doivent délibérer pour adhérer au groupement de commandes pour les travaux de renforcement et de revêtement de la chaussée sur la voirie communale et la voirie d'intérêt communautaire. Les Communes doivent transmettre leur délibération à Val 81 Par contre, les communes qui ne souhaitent pas adhérer au groupement de commandes doivent en informer la Communauté de Communes, par mail.

- Travaux de fauchage/faucardage :

M. GAVALDA indique qu'en 2023, le marché relatif aux travaux de fauchage/faucardage sera lancé pour seulement l'année 2023. Ce marché comprendra 3 lots. Plusieurs entreprises seront consultées pour l'ensemble des lots et il sera mentionné au règlement de consultation qu'elles ne peuvent répondre qu'à un seul lot.

b)- Information relative à l'attribution du marché mobilier de la nouvelle médiathèque intercommunale :

En vue de l'attribution du marché mobilier de la nouvelle médiathèque, un avis d'appel public à concurrence en procédure adaptée a été publié le 8 novembre 2022 sur le profil acheteur AWS et sur la Dépêche du midi le 10 novembre dernier. Suite à cette publication, 4 offres ont été déposées :

Raison sociale	Ville	tranche ferme- MOBILIER USAGE PRINCIPAL	tranche option N°1 – MOBILIER DE CONFORT	tranche option N°2 - DEMENAGEMENT	tranche option N°3 -MISE EN RAYON-	total HT	total TTC
		MONTANT HT	MONTANT HT	MONTANT HT	MONTANT HT		
IDM	NANTES	87 967,59 €	35 267,76 €	0,00 €	0,00 €	123 235,35 €	147 882,42 €
MOBIDECOR	BONSON	73 468,45 € dont 548,69 € d'éco participation	22 908,57 € Dont 96,43 € d'éco participation	2 900,00 €	3 500,00 €	102 777,02 €	123 332,42 €
WF EDUCATION	MERIGNAC	106 373,64 €	29 429,53 €	0,00 €	0,00 €	135 803,17 €	162 963,80 €
DECOFORMES	Toulouse	108 614,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	108 614,01 €	130 336,81 €

Après l'analyse et le classement des offres MOBIDECOR a obtenu la note la plus élevée et se trouve de ce fait, classé n°1

La Commission ad hoc qui s'est réunie le 20 décembre dernier a, dans le cadre de son avis consultatif proposé de retenir la société MOBIDECOR

Après une petite mise au point du marché avec MOBIDECOR et compte tenu qu'on ne retient pas la tranche optionnelle concernant la mise en rayon des ouvrages, je compte attribuer prochainement le marché à MOBIDECOR pour un montant de 99 277,02 € HT.

c)- Intervention de l'Association des Maires du Tarn :

Monsieur Jean-Marc BALARAN, Président de l'ADM81 et son directeur Monsieur Grégory COURBATIEU sont venus présenter les évolutions de l'Association ainsi que nouveaux services proposés aux Collectivités et leurs élus (Cf. catalogue de formation jointe au PV).

L'ADM81 a modifié ses statuts afin pour permettre aux EPCI à fiscalité propre d'adhérer à l'Association à compter de 2023. Ensuite l'ADM81 a fait le constat que la fonction d'élu(e) est de plus en plus compliquée et de ce fait, l'association est de plus en plus sollicitée.

Pour répondre aux besoins des collectivités, l'association a décidé de mettre en place une nouvelle dynamique en matière d'offres. Elle conserve un socle de services gratuits et développe aussi des prestations à des tarifs adaptés pour des demandes spécifiques et afin d'accompagner au mieux les collectivités.

L'étoffement des services de l'ADM81 a commencé par le recrutement d'un Directeur pour animer une équipe et développer les services. Elle a aussi créé un service concernant la maintenance BERGER-LEVRAULT. L'association ayant la volonté de répondre aux attentes des collectivités est prête à étudier les nouvelles demandes des collectivités et proposer si besoin la création de nouveaux services.

Pour pouvoir facturer des prestations non assujetties à la TVA, l'ADM81 a constitué une nouvelle structure dénommée ACTIFadm81 (Appui Coopération Territoires InnoVation) et gérée par le Conseil d'administration de l'Association. Ainsi, les prestations tarifées ne seront pas assujetties à la TVA.